



26/02/2020

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FEVRIER 2020

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire en mairie sur convocation de Mme le Maire en date du 12 février 2020

Présences : Mme Chantal MATHIEU, Mme Pascale MICHALLET, M. Guy SOTO, M. Roland CHABERT, M. Alain RET, Mme Magdeleine FASOLA.

Absents : M. Jack BALLESTEROS, M. JF.ARMAND, Mme Fabienne GAGNAIRE, M. Marc ORTIZ.

En présence de Mme Ingrid BOURGES, Secrétaire de mairie.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme Chantal MATHIEU

ORDRE DU JOUR

- a) Vote du compte de gestion 2019
- b) Vote du compte administratif 2019 et affectation des résultats
- c) Vote du taux des 3 taxes locales
- d) Vote du budget primitif 2020.

Point d'information soumis au vote

a) Vote du compte de gestion 2019

COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) ANNEE 2019

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	181 946,27	Recettes	24 838,31
Dépenses	199 763,64	Dépenses	5 124,00
Total	17 817,37	Total	19 714,31
Excédent 2018	91 521,68	Excédent 2018	53 245,65
Total	73 704,31	Total	72 959,96
Excédent pour l'année 2020 : 73 704,31		Excédent pour l'année 2020 : 72 959,96	

b) Vote du compte administratif 2019 et affectation des résultats

FONCTIONNEMENT : 73 704,31	INVESTISSEMENT : 72 959,96
-----------------------------------	-----------------------------------

Vote : Favorable

d) Vote du budget primitif 2020 :

BUDGET PREVISIONNEL (BP) ANNEE 2020

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses/recettes : 242 604,31	Dépenses/recettes : 76 859,96
Rappel : Excédent 2019 : 73 704,31	Rappel : Excédent 2019 : 72 959,96

Quelques points de vue de la part du conseil :

Pour le BP, certaines lignes budgétaires ont été expliquées afin de notifier les différents montants inscrits pour l'année 2020.

De la part de Mme le Maire :

L'excédent financier conservé pour les deux budgets 2020 permettra au prochain conseil municipal de pouvoir envisager différents projets.

Vote : Favorable

c) Vote du taux des 3 taxes :

La taxe d'habitation (TH) n'étant plus reversée à la commune, la décision du conseil municipal est :

La modification des taux des taxes locales pour l'année 2020 n'est pas envisagée pour cette année. Ci-dessous le texte communiqué lors de la réunion publique.

Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Rappel du principe : suppression de la TH en 2020 pour 80% des foyers et en 2022 pour la totalité.

En 2021 la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera totalement attribuée au bloc communal. La part départementale sera reversée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation (TH). Le montant de la compensation sera établi sur les taux adoptés pour 2017 sur les bases fiscales de 2020.

Le niveau de recettes TFPB sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur.

Celui-ci n'affectera en rien le taux de la taxe foncière fixé par la commune.

10

d) Vote du budget primitif 2020 :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses/recettes : 242 604,31	Dépenses/recettes : 76 859,96

Vote : Favorable

Le budget ainsi approuvé à l'unanimité, Madame le Maire remercie les membres du conseil ainsi que le public qui a suivi attentivement les différentes précisions.

La réunion se termine à 20h 30.